

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 8 JUIN 1993

(65)

[Traduction]

Le Comité permanent des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées se réunit aujourd'hui à 15 h 43, dans la pièce 536 de l'édifice Wellington, sous la présidence de Bruce Halliday (*président*).

Membres du Comité présents: Louise Feltham, Bruce Halliday, Jean-Luc Joncas, Allan Koury et Neil Young.

Membre suppléant présent: Jim Jordan remplace Beth Phinney.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: William Young, attaché de recherche.

Témoins: De la Coalition des organisations provinciales ombudsman des handicapés (COPOH): Francine Arsenault, présidente; Laurie Beachell, coordonnatrice nationale. De l'Association nationale des étudiants handicapés au niveau postsecondaire: Frank Smith, coordonnateur. Du Conseil canadien des aveugles: Geraldine Braak, présidente. De l'Association canadienne des centres de vie autonome: Tracy Walters, directeur administratif. De l'Association canadienne pour l'intégration communautaire: Norma Collier et Pierre Quenneville, membres du Conseil d'administration. De l'Association des sourds du Canada: Fern Elgar.

Conformément au mandat que lui confère l'article 108 (3) b) du Règlement, le Comité poursuit l'étude de l'intégration économique des handicapés. (*voir les Procès-verbaux et témoignages du jeudi 13 juin 1992, fascicule n° 2*).

Le Comité reprend l'examen de son projet de rapport sur le Forum parlementaire de 1992 intitulé : Des choix rentables pour tous.

Sur motion de Neil Young, appuyé par Allan Koury, il est convenu – Que le projet de rapport, tel qu'il a été modifié (Septième rapport du Comité), et sa composante vidéo soient adoptés et que le président les présente à la Chambre.

Sur motion de Jim Jordan, appuyé par Neil Young, il est convenu – Que le président soit autorisé à apporter au rapport les changements jugés nécessaires quant à la rédaction et à la forme, sans en altérer le fond.

Sur motion de Allan Koury, appuyé par Jim Jordan, il est convenu – Qu'en application de l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer, dans les 150 jours, une réponse globale à son rapport.

Sur motion de Neil Young, appuyé par Allan Koury, il est convenu – Que, outre les 850 copies imprimées par la Chambre, le Comité fasse imprimer 2 150 copies de son rapport.